

Cravanche, le 15 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Comme nous l'avons évoqué dans notre dernière AGO, j'ai l'honneur de vous convier à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de l'ACCOLAD (Agence Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation) qui aura lieu :

**le vendredi 15 décembre 2017 à 10h**  
Médiathèque Pierre Bayle, 2<sup>ème</sup> étage  
27 rue de la République, 25000 Besançon

*(en cas de quorum non atteint : réunion le 30 décembre mêmes lieu et horaire)*

**L'Assemblée Générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1. Présentation et adoption du traité de fusion création de l'AGENCE COMTOISE DE COOPERATION LIVRE AUDIOVISUEL DOCUMENTATION (ACCOLAD) par l'association de préfiguration AGENCE LIVRE & LECTURE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (en cours de constitution)
2. Levée des contreparties, charges et conditions suspensives
3. Dissolution corrélative de l'association ACCOLAD
4. Pouvoirs à donner au Président aux fins de :
  - Signer le traité de fusion ci-dessus visé,
  - Effectuer toutes formalités administratives afférentes conformément à l'article 71 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et le décret d'application n°2015-832 du 7 juillet 2015
5. Questions annexes

L'ensemble des projets et documents ci-dessus mentionnés sont librement consultables au siège de l'association et par simple demande par mail à Anne-Catherine Steiner, administratrice : [annecatherine.steiner.accolad@gmail.com](mailto:annecatherine.steiner.accolad@gmail.com)

Pour être traitées en séance, les questions diverses doivent être adressées à l'ACCOLAD au moins 8 jours avant la date du conseil d'administration auprès d'Anne-Catherine Steiner.

En cas d'indisponibilité, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir.

Je vous remercie de bien vouloir l'adresser à Anne-Catherine Steiner en mentionnant la personne de votre choix sur le document en pièce jointe.

Dans l'attente de vous revoir prochainement, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Marie-Claire Waille  
Présidente

